

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'An Deux Mille quatorze, le **jeudi 26 juin à vingt heures trente**, le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Champtoceaux, sous la présidence de Monsieur André MARTIN, Président.

**Présents : (23)**

Patricia VIOLIN, Jean-Yves BOURGEAIS, Simone MARCHAND, Aline BRAY, Marie-Thérèse CROIX, Pierre MOUSSEAU, Mireille DALAINE, Nicolas FOULONNEAU, Pascale DUTEUIL, Jean-Pierre MOREAU, Yvette TROUSSARD, Françoise FARDEAU, Anne GUILMET, Bernard CLEMOT, Alain GIBOIN, Magalie PARAIN, Daniel MOREAU, Jacqueline GOULEAU, André MARTIN, Bernard BRAUD, Jean-Charles JUHEL, Anne-Emmanuelle PRADIER, Isabelle BILLET.

**Absents avec pouvoir (4)** : Stéphane LALLIER donne pouvoir à Patricia VIOLIN, Jean-Claude MOREAU donne pouvoir à Jean-Pierre MOREAU, Gilbert GARNIER donne pouvoir à Marie-Thérèse CROIX, Bruno LAVENNE donne pouvoir à Yvette TROUSSARD.

**Absents sans pouvoir (1)** : Philippe GILIS

**REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DU PLUi**

Les services de l'Etat ont demandé de compléter la délibération prise le 27 septembre 2013 concernant les modalités de concertation pour l'élaboration de ce « RLPI ». Ces modalités figuraient déjà sur la délibération de l'élaboration du PLUi, mais il est demandé de les ajouter également sur la délibération du « RLPI » :

- informations régulières sur le site internet de la Communauté de Communes, sur les sites internet des communes membres lorsqu'ils existent ainsi que dans les bulletins municipaux.
- informations régulières par voie de presse.
- point sur l'avancée des travaux aux étapes majeures du PLUi :
  - 1) PADD (projet aménagement et de développement durable)
  - 2) OAP (Orientation Aménagement et de Programmation), règlement, zonage, évaluation environnementale, règlement local de publicité.
- Registre mis à disposition de la population à la Communauté de Communes et dans les communes.

A l'unanimité, le Conseil valide ces modalités de concertation.

A Champtoceaux le 07/07/2014  
Le Président,  
André MARTIN

